



INSTITUTIONS. 120 membres ont été désignés. Ils siègeront pendant 6 ans

Le CESER parvient presque à la parité

Le conseil économique, social et environnemental régional comprend désormais 47 % de femmes.

Nicole Klein, préfète de la région des Pays de la Loire, a renouvelé le conseil économique, social et environnemental régional (CESER). Le nouveau CESER des Pays de la Loire comprend 120 membres, désignés pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Principale institution consultative à l'échelon régional, le CESER est appelé à émettre des avis sur les questions d'intérêt régional relevant de l'action économique, sociale, culturelle ou environnementale. Il a par ailleurs une fonction d'évaluation des politiques publiques et contribue à l'élaboration des stratégies de développement régional

La recomposition du CESER a permis d'atteindre trois objectifs : le renouvellement,

la parité et le rajeunissement.

Ainsi, la moitié des membres de la nouvelle assemblée siégeront pour la première fois. La parité progresse fortement avec près de 47 % de femmes dans la nouvelle assemblée contre 40 % dans l'assemblée précédente. Deux jeunes de moins de trente ans feront leur entrée dans le nouveau CESER au titre des mouvements de jeunesse et d'éducation prioritaire. L'environnement,

l'économie sociale et solidaire, l'enseignement supérieur et la recherche, la santé, le sport, l'insertion, le handicap, le logement, la consommation, l'aménagement et le tourisme sont également représentés.

La séance d'installation du CESER, avec l'élection de son président, qui succèdera à Benoît Cailliau, aura lieu le 1^{er} février, à l'hôtel de région des Pays de la Loire, à Nantes.